



## PERMUTATIONS INFORMATISEES Rentrée 2018

**ATTENTION dernière ligne droite :**  
**24h pour saisir vos vœux avant la fermeture du serveur**  
**SIAM le mardi 5 décembre à 18h !**

Le serveur des mutation interdépartementales (SIAM) est **ouvert jusqu'au mardi 5 décembre à 18h !**

Aucune demande ultérieure ne pourra être renseignée après la clôture du serveur.

**Le SNUDI FO vous propose de suivre votre dossier de mutation. Pour cela, il faut remplir votre fiche de suivi en ligne → [ICI](#)**

Les délégués du personnel SNUDI FO s'engagent à suivre tous les dossiers qui leur seront transmis. Nous vérifierons votre barème et nous vous avertirons dès que nous connaîtrons les résultats officiels (avant CAPD).

**Nous effectuerons ce suivi automatiquement et prioritairement pour tous nos syndiqués.**

Si vous avez déposé ou comptez déposer un **dossier médical de bonification 800 points** (date limite le 18/12, selon les dispositions éditées dans la circulaire de la DSDEN 13 → [ICI](#)), merci d'en informer le syndicat. Un groupe de travail spécifique sera organisé d'ici le 31/01/2018.

### Suite des opérations

<b>A partir du mercredi 6 décembre 2017</b>	Envoi des confirmations de demande de changement de département <b><u>dans les boîtes I-Prof des candidats</u></b>
<b>Lundi 18 décembre 2017 (au plus tard)</b>	Retour des confirmations de demande de changement de département <b><u>et des pièces justificatives de votre dossier</u></b> dans les DSDEN (cachet de la Poste faisant foi) <b>En cas de non renvoi de cette confirmation dans les délais prévus, les services pourront procéder à l'invalidation de la demande.</b> <b>IMPORTANT : Ce sont les candidats qui éditent leur confirmation</b>
<b>Mercredi 31 janvier 2018 au plus tard</b>	Date limite de réception dans les services <b>des demandes tardives</b> pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date)
<b>Mercredi 31 janvier 2018 au plus tard</b>	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap. Le

	syndicat vérifie tous les barèmes et défend tous les dossiers confiés pour l'examen des 800 points.
<b>Du jeudi 1er février 2018 au mercredi 7 février 2018</b>	Ouverture de l'application SIAM pour la consultation des barèmes validés par le DASEN
<b>Lundi 5 mars 2018</b>	<b>Résultat des permutations informatisées</b>

## **Les permut'... Comment ça marche ?**

*Personnels concernés, enregistrement et contrôle des candidatures, calcul du barème, bonifications médicales ou au titre du handicap, annulation...*

Pour répondre à toutes ces questions, nous vous invitons à consulter notre

[\*\*Dossier spécial « Permutations : comment ça marche ? »\*\*](#)

**Toutes les infos sur le changement de département sur notre site → [ICI](#)**

### **Le SNUDI-FO revendique :**

- Le droit à mutation pour tous et donc le traitement des permutations en fonction des besoins des collègues et non des contraintes de l'administration ;
- La mutation de tous les collègues en rapprochement de conjoints dans les 4 ans maximum et, à court terme, la réduction de ce temps ;
- L'attribution des 800 points à tous les collègues détenteurs de la RQTH ainsi qu'aux collègues dont le conjoint possède la RQTH ou dont l'enfant est gravement malade.

**N'hésitez pas à joindre le syndicat pour être aidé ou conseillé et pour constituer votre dossier de demande de mutation.**

### **Contacts de vos délégués :**

**Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35**

**Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32**

**Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16**

**Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17**

**Franck NEFF – 07.62.54.13.13**

***Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat !***

**JE ME SYNDIQUE AU SNUDI FO 13 !**

**Carte 2018 déjà disponible → [ICI](#)**